



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 13 novembre 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 31 octobre 2014		
Date d'affichage 5 novembre 2014		
Objet de la délibération <i>Direction des Finances – Service financier – Sortie de l'actif des biens de faibles valeurs</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille quatorze, le treize novembre deux mille quatorze, à dix-huit heures et quarante-deux minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline

Procurations :

Aucune

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.13 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La circulaire NOR/INT/B/97/00186/C du 7 novembre 1997 relative à l'instruction budgétaire et comptable M14 précise en son titre « modalités de recensement des immobilisations, à la tenue de l'inventaire et de l'actif » chapitre 1, paragraphe 2.2.3, que les biens de faible valeur dont le seuil est fixé par délibération sont amortis sur une durée d'un an et peuvent être sortis de l'actif et de l'inventaire le 31 décembre de l'année qui suit celle de leurs acquisitions.

Par délibération en date du 3 février 1997, le conseil municipal a fixé le seuil (10 000 F converti en 1524,49 euros) en deçà duquel le bien sera considéré comme de faible valeur et amorti à 100 % sur l'année qui suit celle de leurs acquisitions.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la circulaire interministérielle du 7 novembre 1997 relative à l'instruction budgétaire M14 et notamment les modalités de recensement et de sortie des immobilisations ;

VU la délibération en date du 3 février 1997 fixant le seuil en deçà duquel le bien sera considéré comme de faible valeur et amorti à 100 % sur l'année qui suit celle de leurs acquisitions.

CONSIDERANT que les sorties des immobilisations correspondent aux termes de la délibération susvisée.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

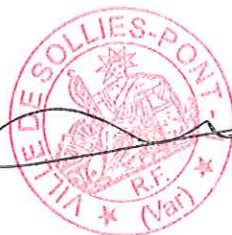
- **SORT** de l'état de l'actif 2014 la liste des biens de faible valeur 2012 ci-après annexée :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

19 NOV. 2014
20 NOV. 2014



Collectivité : VILLE DE SOLLIES-PONT

Budget : VILLE DE SOLLIES-PONT

**Etat de l'actif
Immobilisations pour l'exercice 2014
Situation globale**

2183 Mat.de bureau et Mat.Inform.

N° inventaire	Désignation	Exer	Valeur Acquisition	Cumul Amortissement	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir VNC
PMAT1209	4 TABLETTES MULTIMEDIA MOLINS	2012	396.08	396.08	0.00	0.00
PMAT1231	DOUCHETTES LASER BIBLIOTHEQUE	2012	234.42	234.42	0.00	0.00
Total par nature			630.50	630.50	0.00	0.00

2184 Mobilier

N° inventaire	Désignation	Exer	Valeur Acquisition	Cumul Amortissement	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir VNC
PMAT1202	FAUTUIL ACCOUDOIRS	2012	313.35	313.35	0.00	0.00
PMAT1218	DIVERS MOBILIERS	2012	1,123.44	1,123.44	0.00	0.00
PMAT1210	MOBILIER ECOLE DAUDET	2012	563.77	563.77	0.00	0.00
PMAT1211	MOBILIER ECOLE ASTOIN	2012	365.69	365.69	0.00	0.00
PMAT1212	MOBILIER ECOLE DAUDET	2012	73.84	73.84	0.00	0.00
PMAT1220	MOBILIER ECOLE DAUDET	2012	697.39	697.39	0.00	0.00
PMAT1221	MOBILIER ECOLE MISTRAL	2012	1,490.81	1,490.81	0.00	0.00
PMAT1222	MOBILIER ECOLE RIMBAUD	2012	946.81	946.81	0.00	0.00
PMAT1223	MOBILIER ECOLE SAUVAT	2012	496.44	496.44	0.00	0.00
PMAT1229	MOBILIER MATERNELLE MISTRAL	2012	389.13	389.13	0.00	0.00
PMAT1230	MOBILIER MATERNELLE MOULIN	2012	745.41	745.41	0.00	0.00
PMAT1235	MOBILIER SAUVAT	2012	6.43	6.43	0.00	0.00
PMAT1238	MOBILIER CENTRE AERE DEBROUILL	2012	264.80	264.80	0.00	0.00
PMAT1239	MOBILIER CENTRE AERE DEBROUILL	2012	148.00	148.00	0.00	0.00
Total par nature			7,625.31	7,625.31	0.00	0.00

2188 Autres immo corporelles

N° inventaire	Désignation	Exer	Valeur Acquisition	Cumul Amortissement	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir VNC
PMAT1206	ANNONCE EQUIPEMENT 3D CINEMA	2012	720.00	720.00	0.00	0.00
PMAT1201	PANNEAUX DE RUE	2012	272.69	272.69	0.00	0.00
PMAT1203	1 PORTAIL BATTANT ALU DROIT	2012	1,492.00	1,492.00	0.00	0.00
PMAT1204	JEUX EXTERIEURS CRECHE	2012	299.99	299.99	0.00	0.00
PMAT1205	TROTTINETTE 3 ROUES	2012	433.30	433.30	0.00	0.00
PMAT1207	APPAREIL PHOTO CANON 7DNV	2012	1,299.00	1,299.00	0.00	0.00
PMAT1213	1 APPAREIL PHOTO CANON EF 70	2012	1,379.90	1,379.90	0.00	0.00
PMAT1214	1 REFRIGERATEUR	2012	199.00	199.00	0.00	0.00
PMAT1215	1 DEBROUSSAILLEUSE	2012	1,002.87	1,002.87	0.00	0.00
PMAT1216	2 CLIMATISEURS MOBILES	2012	1,299.98	1,299.98	0.00	0.00
PMAT1217	DIVERS PANNEAUX DE RUE	2012	813.57	813.57	0.00	0.00
PMAT1219	PANNEAUX DE RUE	2012	412.95	412.95	0.00	0.00
PMAT1208	PERCEUSE VISSEUSE PERCU 18V	2012	513.29	513.29	0.00	0.00
PMAT1233	PERCEUSE VISSEUSE	2012	436.74	436.74	0.00	0.00
PMAT1224	MATERIEL POLICE MUNICIPALE	2012	1,522.21	1,522.21	0.00	0.00
PMAT1225	PANNEAUX DES RUE	2012	301.59	301.59	0.00	0.00
PMAT1226	SOUFFLEUR STIHL BR600	2012	875.49	875.49	0.00	0.00
PMAT1227	COUPE HERBE THERM TIHL FS38	2012	164.44	164.44	0.00	0.00
PMAT1234	CHARIOT BALAYEUSE	2012	617.11	617.11	0.00	0.00
PMAT1228	TUBES SUPPORTS PANNEAUX	2012	879.85	879.85	0.00	0.00
PMAT1232	FOURREAU	2012	17.18	17.18	0.00	0.00
PMAT1237	PULVERISATEUR SOLO 425/475 15L	2012	149.50	149.50	0.00	0.00
PMAT1236	TABLEAU MURAL SERVICE ACMO	2012	145.70	145.70	0.00	0.00
Total par nature			15,248.35	15,248.35	0.00	0.00
Total par budget			23,504.16	23,504.16	0.00	0.00

